



Collectivités forestières

Pyrénées-Orientales

Forêts locales,
intérêt général

Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus

Monsieur Antoine PARRA
3 Impasse de Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES-SUR-MER

La Bastide, le 12 janvier 2026

Objet : Appel à cotisation 2026

Réf. : 2026/CF11/27

Monsieur le Président,

En ce début d'année 2026, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux. Cette année particulière, marquée par les élections municipales, engage une nouvelle fois votre responsabilité et votre engagement au service de l'intérêt général.



L'Association des Communes forestières, que j'ai l'honneur de présider, accompagne les collectivités (communes et intercommunalités) face aux défis croissants liés au changement climatique, à l'aménagement du territoire et à la gestion durable des espaces forestiers et naturels.

Votre collectivité est adhérente, et je vous en remercie sincèrement. Cette adhésion vous permet de bénéficier d'un **appui technique, juridique et politique reconnu**, au service de vos décisions.

En 2026, un contexte exigeant qui appelle une action collective.

L'année 2026 ouvre une période d'incertitudes institutionnelles. Pour autant, les enjeux liés à la forêt, au bois, à la prévention des risques et à l'aménagement du territoire **s'inscrivent dans le temps long** et nécessitent continuité, expertise et anticipation.

C'est dans ce contexte que nous sollicitons le **renouvellement de votre adhésion**, afin de garantir la pérennité d'une action collective au service des communes.

Par votre adhésion, vous bénéficiez, pour votre intercommunalité et l'ensemble de vos communes :

Gestion du foncier – identifier des leviers d'action

Un [bilan foncier](#) communal gratuit permettant d'identifier des opportunités (biens vacants et sans maître, zones boisées...).

Collectivités forestières Pyrénées-Orientales

Mairie - Le village - 66 110 LA BASTIDE

pyrenees-orientales@communeforestieres.org • [f](#) • [in](#) • collectivitesforestieres-occitanie.org

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260518-DL2026-0123-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026



Marchés publics – soutenir l'économie locale

Un accompagnement pour [intégrer du bois local dans vos projets](#), notamment via la marque Bois des Pyrénées.

Espaces forestiers – rester décideur

Un appui aux côtés de l'ONF pour préserver un [service public forestier](#) et défendre les intérêts communaux, lorsque votre commune est propriétaire forestière.

Information et formation – décider en connaissance de cause

Un accès gratuit à des sessions d'information, webinaires, [formations en ligne](#) et lettres d'information, pour disposer d'une information fiable et actualisée.

NOUVEAUTÉ 2026 – Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

En adhérant, chaque commune peut désormais bénéficier, sur demande, d'un **rapport OLD détaillé**, identifiant précisément : les secteurs concernés, les obligations applicables, les responsabilités des administrés.

Dans un contexte de renforcement des contrôles et de responsabilité accrue des maires, cet accompagnement vise à [anticiper, sécuriser et faciliter l'action communale](#).

[Un cours en ligne dédié aux OLD](#) est également mis à votre disposition.

En 2026, être accompagné fait la différence

Face à des responsabilités croissantes, l'adhésion aux Communes forestières permet à votre collectivité de **ne pas rester seule**, de s'appuyer sur une expertise reconnue et de faire entendre la voix des élus au niveau départemental, régional et national.

A l'occasion de votre adhésion, je vous propose également de cosigner avec vous un courrier destiné à l'ensemble de vos communes pour préciser leur adhésion à l'Association des communes forestières. Je vous propose également de venir intervenir à un prochain bureau des maires qui se réunira après les élections pour expliquer les apports de cette association.

Comptant sur votre engagement à nos côtés, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel BAUX

**Président de l'association des Collectivités
forestières Pyrénées-Orientales
Maire de La Bastide**

Pièces jointes :

- Appel à cotisation 2026



**Collectivités
forestières**
Pyrénées-Orientales

Forêts locales, intérêt général

Barème de cotisation 2026



ADHÉSION AUTONOME

Communes, intercommunalités et autres organismes publics peuvent adhérer directement de manière autonome. Dans ce cas, elles règlent une cotisation indexée sur leur population.

Barème indexé sur la population de la collectivité	
Tranche de population	Montant de cotisation
0 à 200	128 €
201 à 500	164 €
501 à 2 000	226 €
2 001 à 5 000	328 €
5 001 à 10 000	492 €
10 001 à 20 000	769 €
20 001 à 50 000	1 230 €
Plus de 50 000	1 538 €

Barème fixe non indexé sur la population	
Type d'organisme	Montant de cotisation
PNR, syndicat...	615 €
Conseil départemental	1 538 €



ADHÉSION GROUPÉE

Les communes peuvent adhérer collectivement via leur intercommunalité. Dans ce cas, seul l'EPCI remplit le bulletin d'adhésion. Il règle une cotisation correspondant à la somme des cotisations de toutes les communes membres (indexées sur leur population), diminuée de 15 % de remise. L'EPCI et l'ensemble des communes qui le composent sont alors adhérents à part entière.

Exemple :

L'EPCI X regroupe 8 communes :

- 4 communes de moins de 200 habitants,
- 3 communes de 3 501 à 5 000 habitants,
- 1 commune de 18 000 habitants.

L'EPCI ne souhaite pas s'abonner à la revue nationale.

Sa cotisation est calculée comme suit :

$$4 \times 128 \text{ €} + 3 \times 328 \text{ €} + 1 \times 769 \text{ €} = 2\,265 \text{ €}$$

Après réduction de 15 %, la cotisation de l'EPCI s'élève à 1 925,25 €.

L'adhésion de l'EPCI permet à l'ensemble des 9 collectivités (EPCI + communes) d'être membres à part entière.



OPTION REVUE NATIONALE

L'adhérent peut s'abonner à la revue nationale éditée par Communes forestières France (+ 35 €)

EN BREF

L'association des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales est une association loi 1901 qui oeuvre pour les communes et collectivités au service de l'intérêt général.

Elle accompagne les élus et collectivités de son territoire dans la prise en compte des enjeux liés à la forêt et au bois.

L'association bénéficie de la force d'un réseau structuré à l'échelle départementale, régionale, de massif et nationale, mobilisé pour accompagner collectivités et élus locaux.

Association à la fois politique et technique, elle s'appuie sur l'engagement de ses élus et sur l'expertise de son équipe pour contribuer à la gestion durable des forêts, à la valorisation du bois et au développement territorial de la filière forêt-bois dans le département.

Toutes les collectivités concernées par les usages, les bénéfices et les enjeux de la forêt peuvent y adhérer — qu'elles soient propriétaires de forêt, ou non.



**Collectivités
forestières**
Pyrénées-Orientales

Forêts locales, intérêt général

Bulletin d'adhésion 2026



LA COLLECTIVITÉ / L'ORGANISME :

NOM :

E-MAIL :

SIRET :

CODE SERVICE (SI CONCERNÉ) :

N° ACTE ENGAGEMENT (SI CONCERNÉ) :



LA COLLECTIVITÉ / L'ORGANISME DÉCLARE :

- ☐ ADHÉRER aux Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales
- ☐ S'ENGAGER à respecter les statuts de l'association notamment en réglant sa cotisation annuelle

	Maire / Président / Représentant	Élu référent	Agent référent
Prénom NOM			
Fonction / mandat			
E-mail			



ADHÉSION :

MONTANT DE LA COTISATION : €

FAIT À : LE : 2026

Bulletin d'adhésion à renvoyer scanné par mail à l'adresse
pyrenees-orientales@communesforestieres.org

cachet et signature

NOS ADHÉRENTS

+ de 985
collectivités adhérentes
en Occitanie

+ de 105
collectivités pyrénéennes

Amelie-Les-Bains-Palalda, Argeles-Sur-Mer Cedex, Arles-Sur-Tech, Bages, Banyuls-Dels-Aspres, Banyuls-Sur-Mer, Bolquere, Bouleternere, Brouilla, Caixas, Calmeilles, Camelas, Caramany, Casteil, Castelnou, Caudies-De-Conflent, Caudies-De-Fenouilledes, Cerbere, Ceret, Collioure, Corbere, Corsavy, Coustouges, Egat, Elne, Err, Espira-De-L-Agly, Estagel, Fenouillet, Font-Romeu-Odeillo-Via, Fontrabieuse-Espousouilles, Formigueres, Fosse, Fourques, Jujols, L-Albere, La-Bastide, La-Llagonne, Lamanere, Laroque-Des-Alberes, Latour-De-France, Le-Boulou, Le-Perthus, Le-Tech, Le-Vivier, Les-Angles, Les-Cluses, Llauro, Llo, Matemale, Maureillas-Las-Illas, Montauriol, Montbolo, Montesquieu-Des-Alberes, Montferrer, Mosset, Olette-Evol, Oms, Ortaffa, Osseja, Palau-Del-Vidre, Passa, Planes, Port-Vendres, Porta, Porte-Puymorens, Prats-De-Mollo-La-Preste, Rabouillet, Reynes, Sahorre, Saillagouse, Saint-Andre, Saint-Genis-Des-Fontaines, Saint-Jean-Lasseille, Saint-Jean-Pla-De-Corts, Saint-Laurent-De-Cerdans, Saint-Marsal, Saint-Paul-De-Fenouillet, Saint-Pierre-Dels-Forcats, Sainte-Colombe-De-La-Commanderie, Sainte-Leocadie, Serralongue, Sorede, Taillet, Taulis, Taurinya, Tautavel, Terrats, Thuir, Torderes, Tresserre, Trevillach, Trilla, Trouillas, Urbanya, Villelongue-Dels-Monts, Villemolaque, Vinca, Vira, Vives, CC Des Albères, De La Côte Vermeille Et De L'Illibérès, CC Des Aspres, CC Du Haut Vallespir, CC Du Vallespir, PNR Des Pyrénées Catalanes, Conseil Département Des Pyrénées-Orientales, Pays Pyrénées Méditerranée

**Collectivités
forestières des
Pyrénées-Orientales**

66110 LA BASTIDE

04 11 75 85 17
pyrenees-orientales@communesforestieres.org

f · in · v
communesforestieres-occitanie.org